



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.  
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

### **081-2023- Demande de subvention travaux de réfection des réseaux humides de la RD 13 - commune de Gabian**

Annule et remplace la délibération 112-2021 du 17/05/2021

Monsieur le Président rappelle la délibération 047-2020 du 29/03/2021 au conseil communautaire relative à la réhabilitation des réseaux de la traversée de Gabian.

La CCAM s'engage dans la réalisation de la tranche n°4 de ce projet. Il y a lieu d'en redélibérer car le chiffrage a été réévalué par notre cabinet d'étude.

Le réseau d'assainissement et le réseau pluvial sous la RD13 est unitaire. De plus, le revêtement de la chaussée est vétuste. Nous souhaitons profiter de l'opportunité de ces travaux pour réhabiliter les réseaux d'eau potable et d'assainissement. En effet, comme inscrit au SDAEP, les réseaux sont vétustes et comportent des tronçons en plomb.

Cette tranche s'étend sur 300 mètres linéaire environ. Elle débute à l'intersection de la RD13 et de la rue barbacane et se termine à l'intersection de la RD13 avec le chemin des Moulins.

Le montant des travaux est estimé à 492 500 € HT  
Le montant des frais d'étude est de 21 032 € HT

Le montant total prévisionnel de l'opération est de 513 532 € HT

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à solliciter une demande d'aide la plus élevée auprès de l'agence de l'eau, du conseil départemental et des services de l'Etat (DETR) pour obtenir des concours financiers sur ce projet.

Le Conseil de Communauté, *Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**AUTORISE** le Président à demander des subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'eau et de l'Etat au titre de la DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

